

# Co-Psy et DCIO: Info rapide N° 10 Mars 2016

## GT 14: Sur la bonne voie !



Le référentiel de compétences et de connaissances qui a été présenté le 10 mars aux organisations syndicales, avait déjà fait l'objet d'une concertation approfondie à partir d'une première version.

14 Mars 2016

**Contrairement à d'autres organisations le SNES-FSU est favorable à un référentiel précis, sachant que celui-ci déterminera la maquette de formation et constituera une protection par rapport aux tentatives régionales de définir, à la place de l'éducation nationale, les missions et activités des psychologues de l'éducation et de l'orientation.**

Sommaire :

**GT 14 : Sur la bonne voie!**

**Référentiel de compétences**

**Carte cible**

**Dronisep**

Il est clair que ce référentiel ne doit pas constituer un cahier des charges exhaustif et prescriptif., ni être assimilé à une grille dévaluation, exigible en tous lieux et à tout moment. Le SNES a demandé l'ajout, dans le référentiel, d'un paragraphe stipulant cette distinction. Le MEN nous a donné une réponse positive sur ce point.

La FSU a proposé en séance une série d'amendements afin de bien cadrer les limites de notre champ d'exercice, nos publics, en conformité avec le référentiel d'activités acté en novembre 2015 (voir ci-dessous)

**Il est évident que la création du nouveau corps et la reconnaissance pour la première fois depuis 1991 de l'étendue de notre champ de compétences, doit aller de pair avec des recrutements plus importants et avec des créations de postes. Nous l'avons de nouveau demandé au directeur de cabinet.**

**Le SNES-FSU est ré-intervenu sur la carte cible.** Nous avons de nouveau pointé les difficultés de compréhension de la part de certains rectorats et incité le cabinet à entreprendre d'urgence une campagne téléphonique de soutien personnalisé auprès de tous les rectorats ! ( voir ci-dessous)

Nous sommes également intervenus sur la situation des DRONISEP et demandé une clarification rapide de la situation des collègues ( voir ci-dessous).

**Un CTM doit se tenir, prochainement pour acter la carte cible. Le SNES-FSU sera très vigilant sur les réponses qui lui seront apportées tant sur le corps unique que sur les CIO. Il appelle les collègues à demeurer vigilants et mobilisés pour obtenir les avancées tant attendues pour nos services. En particulier, il faut que les dispositions sur l'accès à la hors classe soient mises en place dès le début de l'année 2017 afin que les collègues au 11ème échelon depuis des années, en retirent un bénéfice lors de leur départ en retraite. Le SNES propose à tous les collègues dans cette situation d'écrire à la ministre.**



(<http://www.snes.edu/copsy>)

## Référentiel de compétences des psychologues de l'EN et des Directeurs de CIO.

Comme nous l'avons indiqué dans notre précédente info rapide, le directeur de cabinet a rappelé le calendrier sur la création du corps unique. Celle-ci se fera en deux temps :

- **L'écriture et la publication du décret en septembre 2016** au plus tard afin de permettre l'organisation du concours selon les dates prévues pour les autres concours de l'EN. La première promotion entrera en formation en septembre 2017
- **L'intégration des personnels début 2017** afin de tenir compte des décrets PPCR (parcours professionnels, rémunérations carrières).

**Sur ce dernier point, il nous faudra être extrêmement vigilants afin que cette intégration ne soit pas repoussée fin 2017. En effet, outre le travail très important demandé à la DGRH pour la publication des quelques 80 décrets qui devraient découler du PPCR, certaines forces appuient manifestement sur le frein, dans l'espoir que ce corps unique ne voit jamais le jour. Ce n'est évidemment pas la position de la FSU qui se bat pour que cette création soit effective et apporte de réelles améliorations aux personnels, co-psy comme directeurs, dans leur quotidien.**



*Le référentiel est structuré en 5 parties : la première porte sur les connaissances et les compétences exigibles de tous les personnels de l'éducation nationale et appliquées aux psychologues, la seconde sur les compétences communes, la troisième sur les compétences spécifiques des psychologues des Ecoles, la quatrième sur les compétences des psychologues de l'éducation et de l'orientation, la cinquième sur celles des directeurs de CIO.*

**Le SNES a proposé des amendements visant à clarifier la distinction entre référentiel de compétences et cahier des charges.** Le MEN a indiqué «que ce référentiel n'avait pas vocation à faire l'objet d'une mise en œuvre intégrale et systématique mais correspondait à ce que chacun peut potentiellement réaliser.» L'évaluation des personnels doit être discutée dans un cadre plus large, dans les négociations PPCR, et sera abordée dans un groupe de travail spécifique piloté par la DGRH sur les applications au nouveau corps des dispositions du PPCR (3ème grade, évaluation, architecture du corps).

**Le SNES a également fait des propositions de rédaction afin que l'équilibre entre les compétences mises au service des élèves et des étudiants et celles mises au service des équipes et de l'institution soient bien maintenu.** Le travail du psychologue de l'éducation nationale qui a pour premier objectif de favoriser le développement harmonieux de la personnalité, l'établissement d'un rapport positif aux études et à l'entrée dans la vie d'adulte, va de pair avec la création des conditions qui le permettent dans le cadre institutionnel en lien avec les équipes éducatives. Pour cela des créations de postes doivent être programmées.

**Ceci suppose de rester centré sur nos publics prioritaires qui sont les élèves et les étudiants.** On ne peut pas, comme le font certaines organisations, déplorer l'ampleur de nos missions et saisir toutes les occasions pour étendre nos interventions en direction des jeunes et moins jeunes dans le SPRO ou le retour en formation ! C'est ainsi que nous avons dû rappeler les textes pour éviter une extension de nos activités au suivi de TOUS les jeunes demandeurs d'un retour en formation et non seulement de ceux qui souhaitent un retour en formation initiale ! Nous avons rappelé que cette mission est interministérielle et qu'il est anormal qu'elle incombe uniquement aux Co-psy et aux DCIO. Nous avons également demandé que la référence à la loi du 5 mars 2014 et à l'accord cadre national figure explicitement dans ce texte et non uniquement les dispositifs conventionnels dont on a pu constater dans les régions, combien ils s'écartent de la loi !

## *Restons mobilisés !*

Nous avons également réintroduit dans la partie consacrée à l'accompagnement de l'élaboration des projets, l'importance de l'entretien qui avait disparu par rapport au référentiel d'activités.

Concernant le référentiel des DCIO, nous avons veillé à ce que l'ensemble de leurs missions soient reconnues mais que leur sollicitation dans le cadre du SPRO et du décrochage soient bien cadrée réglementairement afin de ne pas leur laisser l'entière responsabilité du positionnement de la structure.

De même, s'il doit veiller à ce que les conditions de sécurité et de santé au travail soient préservées, le DCIO ne peut seul en porter la charge surtout dans le contexte de fusions/ regroupements auxquels les rectorats se livrent de manière intensive, et dont ils sont victimes au même titre que leurs équipes!

**Le référentiel de compétences doit donc être acté dans les jours qui viennent et sera suivi par l'élaboration du référentiel de formation. La encore, il nous faut être vigilant pour que la formation, des deux spécialités, qui doit déboucher sur une certification, s'accompagne de réels contenus de formation et d'un volume horaire suffisant. Le potentiel des centres de formation doit impérativement être préservé.**



### *Carte cible.*



Lors de notre dernière audience auprès du cabinet de la Ministre nous avons pointé tous les rectorats qui semblaient avoir des difficultés à comprendre le message du MEN concernant la carte cible. Nos collègues de Nice, lors d'un GT préparatoire au CTA ont redéveloppé cette explication alors que le secrétaire général voulait justifier la fermeture du CIO de la Seyne pour anticiper une éventuelle fermeture du CIO de Draguignan que le Conseil départemental n'a jamais évoquée. **Suite à une explication téléphonique du directeur de cabinet, le message a enfin été compris et le CIO de la Seyne a été maintenu. Incitez donc vos SG à téléphoner au MEN pour avoir la confirmation que les informations du SNES sont les bonnes !**

### *DRONISEP*

Lors du dernier groupe de travail, nous sommes de nouveau intervenus sur la situation des DRONISEP.

En effet, la fusion des régions et la création de Rectorats d'Académies aboutit à transformer, la aussi, le maillage de notre réseau. Seule la DRONISEP de l'académie siège du rectorat d'académie, continuerait à exister en tant que DRONISEP, les autres lieux étant considérés comme des « sites » avec toutes les conséquences que cela comporte pour les personnels. Nous avons exigé du MEN l'engagement qu'il n'y aurait aucune suppression de postes. Le dialogue social n'étant pas vraiment le point fort de l'ONISEP, semble t-il, nos collègues sont laissés dans l'ignorance des projets pour chaque académie. Il est urgent que le MEN se préoccupe de la situation de ses conseillers d'orientation -psychologues et Directeurs de CIO, en poste à L'ONISEP !